

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## COGEFI FRANCE (ISIN Part P : FR0010793745)

Cet OPCVM EST GÉRÉ PAR COGEFI GESTION

### ● Objectifs et politique d'investissement

L'objectif du Fonds consiste à surperformer les marchés actions sur la durée de placement recommandée de 5 ans. L'indice CAC 40, dividendes nets réinvestis, est utilisé comme élément d'appréciation à posteriori de la gestion. Toutefois, le Fonds n'est pas indiciel : sa composition peut donc s'écarter sensiblement de celle de l'indicateur de référence.

La réalisation de l'objectif de gestion de COGEFI FRANCE s'appuie sur une sélection des actions dite de « stock picking », c'est-à-dire une sélection valeur par valeur de tous secteurs obtenue après une analyse fondamentale. Nous attachons une importance particulière à l'analyse de la rentabilité des capitaux investis et aux sources d'une croissance durable.

L'OPCVM est classé « Actions françaises ». Le portefeuille est exposé à hauteur de 75% en actions européennes dont 60% minimum sur le marché français. Le gérant se réserve la possibilité de diversifier ses placements sur des actions hors zone euro, dans la limite de 10% de l'actif du Fonds. Le FCP ne dépassera pas 10% de l'exposition actions en sociétés de petites capitalisations boursières.

L'OPCVM est éligible au PEA, son actif est en permanence investi à hauteur de 75% minimum en titres éligibles au PEA.

Le FCP pourra avoir recours aux obligations convertibles de titres cotés dans une limite de 25% de l'actif du Fonds à condition que l'émetteur fasse l'objet d'une notation, sans limite basse.

Le FCP pourra avoir recours aux OPCVM monétaires et instruments du marché monétaire ou aux titres de créances négociables dans une limite de 25% de l'actif du Fonds à condition que l'émetteur fasse l'objet d'une notation, sans limite basse. La part des titres spéculatifs dits à haut rendement (High Yield) ne dépassera pas 20% de l'actif net.

La société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement à ces notations mais peut en tenir compte dans sa propre analyse, au même titre que d'autres éléments, afin d'évaluer la qualité de crédit de ces actifs.

Le FCP peut investir jusqu'à 10% maximum de son actif net en parts ou actions ;  
- d'OPCVM de droit français et/ou européen,  
- de FIA de droit français et/ou européen (fonds d'investissement à vocation générale).

Le FCP pourra investir dans des OPC actions, obligataires ou diversifiés pour répondre à l'objectif de gestion, et des OPC monétaires pour gérer la trésorerie.

L'investissement est uniquement réalisé dans des OPCVM ou FIA dont l'actif comprend moins de 10% d'actions ou parts d'OPCVM, ou de FIA. Ces OPC peuvent être gérés par Cogefi Gestion ou d'autres entités de gestion, y compris des sociétés liées.

La sélection des OPCVM sera réalisée, par catégorie, de manière discrétionnaire selon des critères qualitatifs et quantitatifs. Le fonds ne détiendra pas de fonds d'investissement de droit étranger.

Afin de réaliser son objectif de gestion, le FCP pourra intervenir sur des instruments financiers à terme (futures et options) négociés sur des marchés réglementés ou organisés, français et étrangers (limité à la zone OCDE), dans la limite d'un engagement maximum d'une fois son actif net. Il pourra couvrir le risque de change.

L'investisseur pourra obtenir sur simple demande un remboursement chaque jour ouvré. Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour de bourse ouvré avant 11 heures auprès de notre dépositaire, COGEFI et sont exécutées sur la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture du jour de centralisation bourse de Paris (J).

**Recommandation** : Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

Ce fonds ne peut être souscrit pas des US Persons et assimilés.

### ● Profil de risque et de rendement

À risque plus faible À risque plus élevé  
 rendement potentiellement plus faible rendement potentiellement plus élevé

|   |   |   |   |   |   |   |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 |
|---|---|---|---|---|---|---|

L'OPCVM se situe actuellement au niveau « 6 » de l'indicateur synthétique de risque, du fait de son exposition aux marchés actions, notamment à hauteur de 75% en actions européennes dont 60% minimum sur le marché actions françaises.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de votre OPCVM.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque demeure inchangée, le classement de l'OPCVM étant dès lors susceptible d'évoluer dans le temps.

La catégorie la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

L'OPCVM n'est pas garanti en capital.

L'OPCVM peut également être exposé au risque suivant qui n'est pas adéquatement pris en compte par l'indicateur de risque ci-dessus :

#### Risque de liquidité :

Le Fonds peut s'exposer à un risque de liquidité si une part des investissements est réalisée dans des instruments financiers par nature suffisamment liquides, mais néanmoins susceptibles dans certaines circonstances, d'avoir un niveau de liquidité relativement faible, au point d'avoir un impact sur le risque de liquidité de l'OPCVM dans son ensemble.

#### Risque de surexposition :

Le recours à des instruments financiers à terme (dérivés) peut générer une surexposition du fait du recours à un effet de levier. Ce risque peut se traduire par une baisse amplifiée (en cas d'achat d'exposition) et ainsi accroître la baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

## •Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

### Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

|                 |       |
|-----------------|-------|
| Frais d'entrée  | 2,00% |
| Frais de sortie | Néant |

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, vous pouvez donc payer moins. Vous pouvez obtenir de votre conseil ou de votre distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

### Frais prélevés par l'OPCVM sur une année

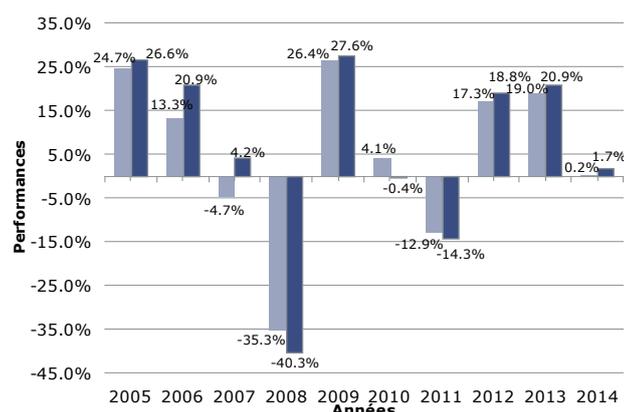
|                |                      |
|----------------|----------------------|
| Frais courants | 2.83% de l'actif net |
|----------------|----------------------|

Le pourcentage indiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent clos le **31/12/2014**. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPCVM.

## • Performances passées



- Cogefi FRANCE - Part P
- CAC 40 dividendes nets réinvestis

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.

Le calcul des performances passées tient compte de l'ensemble des frais et commissions.

La part P a été créée en Juillet 1982.

Les performances présentées ont été calculées en EUR.

La performance de l'OPCVM et celle de l'indicateur de référence sont calculées dividendes nets réinvestis.

L'incateur de référence est le CAC 40, dividendes nets réinvestis.

19/07/1982 - création de OPERA FONDS (FCP)  
24/01/1997 - transformation en COGEFI France (SICAV)  
09/10/2009 - transformation en FCP par fusion - absorption

## • Informations pratiques

Nom du dépositaire : COGEFI

**Lieu et modalités d'obtention d'informations sur l'OPCVM :** De plus amples informations sur l'OPCVM, copie de son prospectus, de son dernier rapport annuel et de tout document semestriel ultérieur, rédigés en français, et les modalités de souscription et rachat, sont disponibles gratuitement auprès de COGEFI Gestion - 11, rue Auber - 75009 Paris - [www.cogefi.fr](http://www.cogefi.fr).

**Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative :** La valeur liquidative est disponible sur le site internet [www.cogefi.fr](http://www.cogefi.fr) et est communiquée à toute personne qui en fait la demande à COGEFI Gestion - 11, rue Auber - 75009 Paris - +33 1 40 06 02 22.

**Fiscalité :** FCP éligible au PEA et, depuis sa création, à l'abattement pour durée de détention visé à l'article 150-0 D du CGI. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts d'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal habituel. Nous attirons votre attention sur le fait que la législation fiscale de l'État membre d'origine de l'OPCVM peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

*La responsabilité de Cogefi Gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.*

*Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.*

*Cogefi Gestion est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.*

*Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 13/07/2015.*